

# Intégrer les droits humains à la conservation de la nature : de l'intention à l'action

## *Réponse du WWF*

Le travail du WWF nous emmène dans des régions complexes et reculées, où des conflits pour des ressources naturelles surviennent régulièrement, et où des membres des communautés locales et des écogardes perdent encore la vie. Nous ressentons une tristesse profonde et sans réserve pour toutes celles et ceux qui en souffrent.

Les violations des droits humains des communautés par les écogardes qui nous ont été rapportées nous ont horrifiés. Elles vont à l'encontre de toutes les valeurs que nous défendons. Les violations des droits humains sont inacceptables, et nous sommes déterminés à mieux faire entendre la voix des communautés, à faire respecter leurs droits et à nous engager sans relâche pour que les gouvernements respectent leurs obligations en matière de droits humains.

Dans certains des endroits où nous travaillons, les communautés sont confrontées à l'instabilité, à l'affaiblissement de l'État de droit et à d'inquiétantes violations des droits humains. Ce sont les avant-postes du commerce illégal d'espèces sauvages qui représente la quatrième activité transnationale illicite au monde. Des criminels et des acteurs externes exploitent la faune et les forêts dont dépendent les communautés. Pour lutter contre le braconnage des animaux sauvages et sécuriser les ressources naturelles de leur pays, les gouvernements locaux emploient des écogardes, souvent issus des communautés locales, et ce pour le bien de tous. Mais dans certaines régions d'Afrique centrale, du Népal et d'Inde, il s'est avéré que certains écogardes ont commis des exactions.

Lorsque ces faits nous ont été rapportés, nous avons commandité des enquêtes auprès d'organisations locales de défense des droits humains. Nous avons également fait remonter ces préoccupations aux gouvernements et interpellé les autorités judiciaires. Quand d'autres allégations ont été soulevées concernant le WWF, nous avons mandaté [un groupe indépendant d'experts des droits humains et de la conservation de la nature](#) afin de procéder à un examen systémique de nos pratiques et fournir des recommandations. Nous souhaitons avoir une évaluation rigoureuse et impartiale de nos efforts afin de poursuivre l'amélioration nos programmes et de nos pratiques.

Le rapport du groupe d'experts, « Embedding Human Rights in Nature Conservation: From Intent to Action », (Intégrer les droits humains à la conservation de la nature : de l'intention à l'action) est le résultat de 19 mois d'enquête. Voici ses conclusions :

- Les écogardes accusés d'abus ont été employés et dirigés par les gouvernements, et non par le WWF.
- Aucune preuve que le personnel du WWF ait participé à des violations des droits humains ou les ait encouragées n'a été trouvée.
- Il n'existe aucune preuve que le WWF ait acheté ou fourni des armes aux écogardes

Le groupe d'experts a reconnu que le WWF avait été l'une des premières organisations de conservation à adopter les principes des droits humains, que nos standards fixaient souvent des normes plus élevées que les lois et pratiques des États dans lesquels nous travaillons, et que le WWF avait pris de nombreuses mesures pour soutenir les communautés dans les zones étudiées.

Néanmoins, le groupe d'experts a également constaté des lacunes, et en particulier que :

- Nous n'avons pas systématiquement et sur l'ensemble des régions créé des systèmes de remontée de plaintes accessibles et que nous aurions dû être plus transparents dans le suivi des plaintes.
- Nous avons besoin d'interpeler plus fermement les gouvernements pour le respect des droits humains et de mieux utiliser notre influence le cas échéant.
- Nous avons besoin de renforcer nos systèmes de gouvernance et de gestion des risques de manière cohérente, de mettre en œuvre plus rigoureusement nos politiques, de renforcer le respect des normes et d'accroître notre transparence.

Nous saluons le travail du groupe d'experts et nous accordons une grande importance à ses recommandations pour notre évolution en tant qu'organisation de conservation de la nature. Nous avons conscience de devoir faire davantage et nous le ferons. Dans [la réponse du WWF disponible ici](#), nous détaillons les mesures spécifiques que nous comptons prendre en réponse à chacune des recommandations du groupe d'experts. Nous nous engageons à évaluer nos avancées régulièrement et en toute transparence, à partir de 2021.

Le WWF est depuis longtemps convaincu que conservation de la nature et droits humains sont indissociables et interdépendants. Nous nous engageons à poursuivre leur intégration de manière plus cohérente au sein de nos programmes et pratiques. Au cours des deux dernières années, nous avons d'ores et déjà, conçu et mis en œuvre des mesures en ce sens. Grâce aux conseils du groupe d'experts, nous allons poursuivre ce processus, à travers, notamment, les étapes décrites ci-dessous.

**Nous avons procédé à des modifications pour que la voix des communautés soit entendue et pour améliorer notre capacité à respecter nos standards.** Bien que nous nous imposions des normes élevées en matière de droits humains et de conservation de la nature, nous reconnaissons ne pas les avoir toujours pleinement mises en œuvre dans l'ensemble de notre réseau. Aussi, en juillet 2019, nous avons adopté de nouvelles mesures de sauvegarde sociale pour impliquer systématiquement les communautés dans la conception, le suivi et la mise en œuvre de projets de terrain. Ces mesures fournissent un cadre pour identifier les conflits potentiels, gérer les risques, et établir des systèmes de remontée des plaintes efficaces afin qu'elles puissent être exprimées, reçues, suivies et traitées. Le Centre des droits humains que nous avons lancé en République centrafricaine et son système de remontée des plaintes est un modèle à suivre. Parallèlement, nous avons recruté un directeur et une équipe dédiée aux politiques sociales et aux mesures de sauvegardes pour en assurer la mise en œuvre, et nous avons formé l'ensemble des 7 500 employés du WWF dans le monde. Nous mettons également en place un Bureau de médiateur indépendant – le premier de ce type pour une organisation de conservation de la nature – afin que d'assumer nos responsabilités et de proposer des services de résolution de conflits. Les garanties du WWF sont vivantes et adaptatives et nous les ferons évoluer en permanence pour appliquer les bonnes pratiques. À cette fin, nous présenterons nos mesures de sauvegarde sociale à la consultation publique début 2021.

**Nous nous engageons par ailleurs, à mettre notre capacité d'influence pour pousser les gouvernements à respecter leurs obligations en matière de protection des droits humains.** Ce faisant, nous créons les conditions permettant de mieux respecter nos propres engagements. En 2019, par exemple, après des années de travail, nous avons contribué à l'amélioration des droits d'accès des peuples autochtones au Cameroun. Nous avons également modifié les modes de sélections de nos partenaires potentiels et comptons intégrer des engagements en matière de droits humains dans nos nouveaux partenariats. Nous avons, notamment, défini des limites claires entre ce que nous financerons et ce que nous ne financerons pas et sommes prêts à suspendre des projets si nos mesures de sauvegarde ne sont pas respectées. À la Salonga, en République démocratique du Congo, l'une des régions les plus difficiles qui ont été étudiées par le groupe d'experts, nous avons clairement redéfini les termes et conditions selon lesquels le WWF pourrait continuer ses partenariats en matière de conservation. Cela inclut, de nouveaux partenariats pour la gestion des parcs avec des organisations indépendantes de défense des droits humains et de maintien de l'ordre, qui devront être effectifs avant la signature de tout nouveau contrat. Au Népal, suite à de nouvelles allégations, nous avons interpellé le gouvernement et suspendu notre financement jusqu'à ce que des mesures appropriées soient prises.

**Nous établissons des nouvelles mesures pour réduire les conflits avec les écogardes.** Bien qu'il ne s'agisse que d'une petite partie de notre travail, le WWF accompagne les agences gouvernementales en matière de recherche, de formation, d'équipement, etc., dans leurs efforts de lutte contre la criminalité affectant la nature. Notre engagement dans le domaine de l'application de la loi est désormais clairement défini par nos [mesures de sauvegarde](#) et des formations aux droits humains sont obligatoires pour chaque projet impliquant des écogardes. En 2020, nous sommes devenus membre fondateur de l'Universal Ranger Support Alliance, une coalition d'organisations internationales de premier plan dédiée à l'évolution de la profession. Cette coalition met en place un code de conduite mondial, favorise l'intégration des engagements en faveur des droits humains et travaille au renforcement des capacités des écogardes en activité.

**Nous consolidons nos systèmes de gouvernance et de gestion pour mieux respecter nos engagements.** Nous avons mis à jour les [valeurs de notre réseau](#) – Courage, Respect, Intégrité et Collaboration – et nous les avons explicitement liées aux politiques correspondantes dont chaque membre du personnel et chaque bureau est responsable. Pour y parvenir, nous avons mis en place un processus progressif de mise en conformité. Depuis 2020, les programmes à haut risque doivent être contrôlés par un nouveau Comité de la qualité de la conservation composé de d'experts de tout le réseau WWF. Ce comité définit les conditions requises pour respecter nos politiques et nos engagements avant que notre mission puisse commencer. Nous continuerons à évaluer et à améliorer nos systèmes de gouvernance et de gestion pour renforcer les capacités et améliorer la surveillance, en particulier dans les endroits les plus fragiles où nous intervenons.

Ce processus est constructif et important pour notre évolution en tant qu'organisation de conservation. Depuis des décennies, le WWF s'associe à des communautés du monde entier pour améliorer la conservation et le développement humain. La nature est notre système de survie. Notre capacité à assurer nourriture, eau et moyens de subsistance aux générations actuelles et futures dépend de la stabilisation du climat et de la préservation des ressources naturelles de la Terre. Les communautés qui dépendent directement des zones naturelles les plus importantes du monde

doivent jouer un rôle central – au niveau local et mondial – dans la construction d'un avenir dans lequel les personnes et la nature pourront prospérer.

Nous pensons que les mesures que nous avons prises et que nous continuerons à prendre permettront d'améliorer les résultats, pour les communautés avec lesquelles nous travaillons et pour les systèmes naturels dont nous dépendons tous.